Résolution sur la « Paix par un autre chemin » à travers l'éducation et le dialogue interreligieux et interculturel

Nous, Ministres participant à la 34e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie, réunis à Paris, les 25 et 26 novembre 2017,

Considérant que la valorisation des identités culturelles, dans le dialogue et le respect de leur diversité, est au cœur du projet francophone, depuis sa création déjà à travers le Traité de Niamey (Niger) en 1970, et à l'origine de la Francophonie institutionnelle ;

Considérant la nécessité de renforcer tous les mécanismes du « vivre ensemble » et le respect des identités culturelles ;

Agissant en vertu de la Charte de la Francophonie et des valeurs qu'elle promeut, notamment à travers les déclarations de Bamako et de Saint-Boniface ;

Notant les principes contenus dans la Charte des Nations unies et dans les instruments régionaux pertinents ;

Préoccupés par les situations de crise, la montée de la radicalisation et de l'extrémisme violents pouvant conduire au terrorisme ainsi que les conflits auxquels sont actuellement confrontés de nombreux pays au sein de l'espace francophone ;

Nous appuyant sur la Déclaration d'Antananarivo et sur la Résolution sur la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents pouvant conduire au terrorisme, adoptées le 27 novembre 2016 par les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage réunis à Antananarivo (Madagascar) pour le XVIe Sommet de la Francophonie ;

Rappelant la Résolution sur la Francophonie, espace de paix, de tolérance, de diversité, de dialogue et de compréhension mutuelle, adoptée le 11 octobre 2015 par les ministres réunis à Erevan (Arménie) pour la 31e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie ;

Rappelant la Résolution 60/288 relative à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations unies, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 8 septembre 2006 ;

Rappelant les appels lancés par la Conférence internationale pour le dialogue des cultures et des religions, organisée du 30 septembre au 2 octobre 2013 à Fès (Maroc), par l'Organisation internationale de la Francophonie ;

Rappelant le rôle joué par la Francophonie pour l'adoption par l'Unesco de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ;

Rappelant la nécessité de combattre toutes les formes de discriminations fondées sur le sexe, l'origine ethnique, nationale ou sociale, la langue, la religion ou la conviction, et de lutter contre l'intolérance et les incitations à la haine ;

Rappelant les conclusions du Symposium international pour le lancement de l'Initiative africaine d'éducation à la paix et au développement par le dialogue interreligieux et interculturel tenu à Cotonou, du 26 au 28 mai 2015, dont la principale est la nécessité de promouvoir l'initiative de « la paix par un autre chemin » ;

Soulignant la nécessité de prendre des mesures pratiques de mise en œuvre des instruments internationaux pertinents pour éliminer toutes les formes de discrimination et d'intolérance fondées sur le sexe, l'origine ethnique, nationale ou sociale, la langue, la religion ou la conviction, et pour combattre les incitations à la haine ;

Soulignant la responsabilité qui incombe aux États et gouvernements membres de promouvoir la paix, l'inclusion, la tolérance, la culture du dialogue et la compréhension mutuelle, indispensables pour la stabilité démocratique de leurs sociétés ;

Conscients de l'importance de l'éducation aux droits de l'Homme, aux libertés fondamentales et à la citoyenneté dans la formation de la jeunesse pour favoriser le développement d'un esprit d'inclusion, de tolérance et de dialogue ;

Réitérons notre plein soutien à l'Organisation internationale de la Francophonie pour son action en faveur de la paix, de la démocratie et de la protection des droits de l'Homme au sein de l'espace francophone ;

Appelons l'Organisation internationale de la Francophonie à renforcer dans sa programmation 2019-2022, en tirant profit de l'expertise disponible au sein des réseaux institutionnels de la Francophonie, les programmes éducatifs destinés à la jeunesse mettant l'accent sur l'égalité entre les femmes et les hommes, l'inclusion, la tolérance, la culture du dialogue et la compréhension mutuelle ;

Encourageons la Francophonie à poursuivre son action en matière d'alerte précoce dans les zones de conflits, de règlement des crises et des conflits, d'accompagnement des processus de transition et de la consolidation de la paix, de la promotion du respect des principes du droit international, dont celui du règlement pacifique des conflits ;

Demandons à la Secrétaire générale de la Francophonie de poursuivre son action de plaidoyer international en faveur du renforcement des mécanismes du « vivre ensemble », du respect de la diversité culturelle, du dialogue interreligieux et interculturel pour la paix, en collaboration avec les initiatives internationales, notamment avec l'Alliance des civilisations et les chaires Unesco ;

Invitons la Secrétaire générale de la Francophonie à poursuivre le développement, au niveau international, d'initiatives à forte visibilité visant à renforcer le dialogue mondial pour la promotion de l'inclusion, de la culture de la tolérance, de la paix et de la compréhension mutuelle, dans le respect des droits de l'Homme et de la diversité.